



TISA

La dictature des multinationales

Depuis 2012, un groupe de 24 Etats, sous la houlette des Etats-Unis, négocie un «Accord sur le commerce des services», ledit Trade in Services Agreement TISA.

La Suisse y participe d'entrée de jeu. Le but de TISA est de déréglementer toutes les prestations de services, de la formation au ramassage des déchets en passant par le secteur de la santé et l'approvisionnement en énergie. Par le truchement de TISA, toutes les prestations de service ainsi que le service public seront soumis aux intérêts du profit.

**Nous ne marchons pas dans la combine:
TISA ne doit en aucun cas être signé!**

Informations et opposition à TISA sur
<http://tisa-vpod.ch>

ssp  vpod

Listes d'exceptions sournoises

S'il est vrai que chaque pays a la possibilité de désigner sur une liste les secteurs qui restent exclus de TISA, ces listes »négatives« ne peuvent plus être complétées après la signature de l'accord.

Les annexes prennent le pas sur les listes d'exception

Pour TISA, plus d'une douzaine d'annexes sont prévues. Elles sont directement appliquées à chaque pays signataire de TISA, même si un Etat fait figurer le secteur concerné sur sa liste d'exception.

Annexe sur l'énergie: subventionner l'énergie atomique et les centrales au charbon?

Si la Suisse a mis le secteur de l'énergie sur sa liste d'exception, les pays participant aux négociations de l'accord débattent toutefois sur une annexe concernant l'énergie qui serait aussi directement appliquée à la Suisse. Grâce à WikiLeaks, nous savons ce qui doit y figurer: »neutralité technologique«. Si l'énergie solaire ou les centrales hydrauliques sont encouragées par l'Etat, les centrales nucléaires et au charbon peuvent également faire valoir leur droit aux mêmes subventions.

Swisscom et la Poste: la privatisation?

Dans l'annexe sur les services de télécommunication, il est stipulé que l'autorité de régulation ne peut pas détenir des parts de sociétés de télécommunication. Or, en Suisse, la Confédération est l'autorité de régulation („Comcom“), Swisscom devant par conséquent être intégralement privatisée. La même chose figure dans une annexe sur les services postaux: la Confédération devrait par conséquent aussi complètement privatiser la Poste – y compris Postfinance qui domine en Suisse pour le trafic des paiements.

Restriction de la législation – suppression de la démocratie

La clause „standstill“ (statu quo) de l'accord TISA interdit des durcissements de la loi au cas où le »traitement national« en serait concerné. Exemple: la »Lex Koller« veut empêcher l'acquisition de terrains et d'immeubles par des spéculateurs. Dans le sens de TISA, cette loi représente une infraction au traitement national. Après la signature de l'Accord sur le commerce des services, la Lex Koller ne peut plus être durcie de même que des lacunes légales ne pourront plus être comblées. Pour les pays du Sud, c'est encore plus dramatique: avec TISA, aucune loi contre le landgrabbing (accaparement des terres) ne peut être créée.

Si un canton a l'intention de sauvegarder ses données dans un Cloud, ou qu'il veut se procurer un backup externe, il ne peut pas demander que le serveur des données se trouve en Suisse. Cela représenterait également une infraction du traitement national et n'est pas autorisé selon TISA.